



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 05 novembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 octobre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. SBRAGGIA à M. le MAIRE, Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. VANNUCCI à Mme CORTICCHIATO, M. PAOLINI à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme OTTAVY SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à M. BILLARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. HABANI, Mme MASSEI à Mme BERNARD, M. DELIPERI à MME OTTAVY,

**Etaient absents :**

Mme BIANCAMARIA, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, M. CASTELLANA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. HABANI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181105-2018\_223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2018

Affichage : 09/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 5 novembre 2018**  
**Délibération N°2018/223**

**Modification des modalités d'organisation des  
astreintes(Délibération n°2016/219 du 1<sup>er</sup> Août 2016,  
n°2017/09 du 27 janvier 2017, n°2018/09 du 29 janvier 2018)**

**Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

La délibération n°2016/219 du conseil municipal dans sa séance du 1<sup>er</sup> Août 2016 a précisé les conditions de mise en œuvre du décret n°2015-415 du 14 avril 2015 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux.

La délibération n°2017/09 du conseil municipal dans sa séance du 27 janvier 2017 a modifié les conditions d'organisation d'astreintes au Port de Plaisance Charles Ornano

La délibération n°2018/09 du conseil municipal dans sa séance du 29 janvier 2018 a modifié les conditions d'organisation suite à la mutualisation de la Direction des services et de l'Information de la ville avec ceux de la CAPA, et la réorganisation de la Direction Générale des Services Techniques.

Pour améliorer l'efficacité des équipes techniques de la collectivité, il est envisagé de créer une astreinte au magasin central afin d'utiliser au mieux le matériel. Ainsi la création d'une astreinte pour le magasin permettra aux équipes techniques intervenant en dehors des heures d'ouverture du magasin central de bénéficier des conseils et de la diligence d'un magasinier qui pourra, de son côté, veiller au meilleur emploi des ressources et à la bonne gestion du matériel.

Ainsi à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2018, les astreintes suivantes doivent être modifiées :

- Direction Générale Adjointe Proximité et Service à la Population : 1 agent sous l'autorité de l'ingénieur d'astreinte fonctionnant du mardi au mardi

**Dès lors l'assemblée délibérante a à se prononcer sur ces modifications à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2018 du nombre et de type d'astreinte.**

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à modifier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 le nombre et le type d'astreinte de la délibération n°2016/219 du 1<sup>er</sup> août 2016.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
Oùï l'exposé de son Président  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 octobre 2018,

**AUTORISE M. LE MAIRE**  
**A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

À modifier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 le nombre et le type d'astreinte de la délibération n°2016/219 du 1<sup>er</sup> août 2016.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**